

CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

Commission Espèces & Communautés Biologiques

Séance du 10 juillet 2025

Évaluation du projet de 2^{ème} PNA en faveur du Gypaète barbu (*Gypaetus barbatus*) 2025 - 2034

Le bilan du premier PNA 2010-2020 en faveur du Gypaète barbu a été présenté le 15 décembre 2022 à la commission ECB du CNPN, donnant lieu à un avis favorable unanime assorti de quelques points de vigilance, et approuvant la reconduction de ce PNA sans aucune ambiguïté.

À l'issue d'un travail conséquent, conduit dans la durée avec l'ensemble des partenaires investis dans la conservation de cette espèce, les animateurs de ce PNA ont mis à jour les actions et engagements nécessaires pour poursuivre la restauration de cette espèce au statut de conservation encore fragile (LC au niveau mondial, mais NT pour l'Europe élargie aux Carpathes et Balkans, VU au niveau de l'Union Européenne, EN pour le bassin méditerranéen et également EN pour la France). Cela s'est formalisé par cette proposition de PNA 2025 - 2034 qui est absolument nécessaire pour consolider les résultats acquis au cours du premier PNA malgré de nombreuses difficultés, qui incitent à ne surtout pas baisser la pression et la mobilisation. Le besoin de continuité sur la durée est un trait qui sort clairement : la construction et la mise en place d'outils réfléchis, concertés, connus des administrations et des représentants des socio-professionnels, (comme les Zones de Sensibilité Majeure - ZSM) demandent un rodage et une appropriation de longue haleine qui en permettront l'efficacité et la maturité.

Le CNPN apprécie particulièrement ce 2^{ème} PNA, dont la rédaction est exemplaire tant sur le fond que sur la forme, et autorise un peu d'optimisme sur les capacités de notre société à se mobiliser pour la protection de la nature... Il note que les recommandations formulées à l'étape du bilan du 1^{er} PNA ont été scrupuleusement prises en compte.

Le texte est agréable à lire, richement référencé ce qui témoigne de la culture scientifique des auteurs. En particulier, la matrice de hiérarchisation des menaces est très documentée et éclairante quant à la feuille de route à déployer, déclinée selon les quatre entités géographiques de présence française de l'espèce (Pyrénées, Alpes, Corse, Grand Causses). Les huit fiches-action qui en découlent sont synthétiques mais néanmoins complètes puisqu'elles vont jusqu'à présenter et détailler les moyens humains et financiers nécessaires, ce qui est souvent éludé dans les documents de programmation.

Ce plan d'action s'adosse sur une organisation internationale (le réseau EEP / VCF), ce qui lui confère un accompagnement fiable et éprouvé par plusieurs décennies d'expérience. Il a été appuyé par divers programmes LIFE (GYPHELP, GYPCONNECT, GYPRESCUE, GYP'ACT), des programmes Interreg (ECOGYP, Birdski) et FEDER. Il réussit la performance de mobiliser un nombre conséquent d'acteurs, qu'il s'agisse d'établissements publics, d'associations, d'institutions professionnelles ou administratives. Cela démontre la capacité à ne pas rester dans l'entre-soi, mais à s'adresser aux acteurs du territoire (aménagement, entreprises et opérateurs, institutions comme l'armée, autres utilisateurs de l'espace comme les pratiquants de sports aériens) notamment pour promouvoir le respect des ZSM. La gouvernance proposée (avec COPIL, COTECH, Comité scientifique) confirme la complétude et la maturité des partenariats qui ont été construits et sont entretenus.

La communication et la pédagogie sont bien déclinées dans ce plan : le CNPN relève avec intérêt, outre l'animation du programme via les bulletins et sites web, la place faite aux sciences

participatives via le recueil des observations et la journée internationale d'observation de l'espèce. S'agissant d'une espèce emblématique populaire, le plus grand des oiseaux européens, le gypaète offre en effet une opportunité indéniable d'embarquer le grand public, les socio-professionnels et les institutions dans la mobilisation de restauration et protection de la biodiversité. Le Gypaète barbu joue ainsi un rôle élargi d'espèce parapluie pour les milieux rupestres soumis à de multiples pressions anthropiques, porteuse de messages et de sens vis-à-vis de la protection de la faune.

Enfin, ce PNA est lucide sur les difficultés que la restauration de cet oiseau en bout de chaîne alimentaire doit surmonter et les moyens que cela exige. Les espèces nécrophages forment la clé de voûte d'un écosystème équilibré qui ne se maintient que si toutes ses fonctionnalités sont préservées pour dégager une ressource suffisante. En outre, s'y ajoute la vulnérabilité du gypaète liée à la biologie particulière de cette espèce longévive : pour un individu, le moindre incident dans le pas de temps qui conduit à la maturité sexuelle (6-7 ans et encore 3-4 ans pour parvenir à une première reproduction efficace) le soustrait à une utilité démographique (= il n'aura servi à rien pour la progression de la population) ; les simulations démographiques démontrent cette sensibilité : l'accroissement démographique est positif seulement si les lâchers sont poursuivis et il suffit de quelques individus morts supplémentaires pour inverser la tendance. Il est donc essentiel de disposer d'outils de maîtrise des perturbations et dérangements et des facteurs de mortalité anthropiques (collisions, empoisonnements, braconnage), et d'un suivi scientifique de bon niveau pour disposer de la métrique « taux annuel de jeunes à l'envol ».

Ce deuxième PNA affronte très concrètement ces réalités en adaptant ses moyens au travers d'une matrice de hiérarchisation des menaces déclinée par entité géographique, des objectifs de réalisation ambitieux et des indicateurs d'évaluation pertinents.

Il s'agit entre autres :

1. des ZSM (Zones de Sensibilité Majeure) et leur appropriation par les services instruisant les dossiers d'aménagement aussi bien que par les usagers de l'espace ;
2. de la promotion de l'équarrissage naturel qui rencontre toujours une grande frilosité de la part des administrations sanitaires et agricoles ;
3. de la continuité de la restauration de la ressource alimentaire, autre que chamois, isard, cervidés ... ; le PNA gypaète rejaillit ainsi sur d'autres PNA comme le Mouflon de Corse, le Bouquetin des Pyrénées ; ou susceptibles de l'être comme le Bouquetin des Alpes
4. du passage à une dimension supérieure de prévention des collisions par câbles (tant électriques que de remontées mécaniques) ainsi que l'apparition des problématiques de l'éolien ;
5. de la transversalité et la coopération sur le diagnostic des causes de mortalité ; la prise en compte des enjeux sanitaires est ainsi déclinée de façon pertinente dans plusieurs actions, de la surveillance épidémiologique à la gestion du risque, la mutualisation des données et la transparence de la communication.
6. de la meilleure prise en considération des délits par le judiciaire, à travers l'acculturation des magistrats et des enquêteurs, la création de brigades cynotechniques capables de rechercher les sources d'empoisonnement, ...

Ces points font l'objet de commentaires par le CNPN :

- pour le point 1., il émet le vœu que ce dispositif puisse être consolidé via sa prise en compte dans un outil réglementaire (APPB HN ?) ou institutionnelle induisant l'automatisation de la prise en compte de l'espèce dans les plans de vol et les projets d'aménagement.
- pour le point 2., attention au dépôt de cadavres imprégnés d'insecticides en application des mesures sanitaires contre les maladies vectorielles émergentes FCO, MHE et maintenant DNB.
- pour le point 3., l'expérience pyrénéenne avec des lâchers d'isards et l'expérience corse avec cerfs et mouflons montrent que l'effet attendu sur la disponibilité de cadavres n'est pas atteignable à court terme, mais demande plusieurs décennies. Par ailleurs, la ressource

représentée par les populations d'ongulés chassables demande un renforcement du travail avec les fédérations de chasseurs.

- pour le point 4., le CNPN suggère de se préoccuper également des tyroliennes qui fleurissent en montagne en alternative aux aménagements ski.
- pour le point 5., cela permet de résoudre un point faible, qui était issu de procédures historiquement disjointes voire étanches entre réseaux associatif et institutionnel. Le CNPN insiste sur l'urgence à rendre immédiatement opérationnelles la coordination des acteurs et la transversalité des dossiers, afin d'éviter toute tergiversation dans la prise en charge des cas de mortalité, le moindre retard étant préjudiciable à la qualité des analyses mises en œuvre (nécropsie, bactériologie, ...).
- pour le point 6., il faudrait pouvoir doubler cette action par une politique plus ambitieuse de traitement à la base du problème des intoxications (volontaires ou par mésusage), la fiche action 5.3 est peu diserte sur cet aspect : plus forte sensibilisation des éleveurs (les actions prévues en 6.2 à destination des éleveurs notamment sont peu définies), recherche accrue des délits ... et surtout mutualisation plus prononcée des actions relatives à ce facteur dans tous les PNA (Vautour fauve, Percnoptère d'Egypte, Balbuzard, Aigle de Bonelli, Milan royal), plutôt que chacun agisse de son côté.

Concernant les objectifs de réalisation : on peut regretter le manque d'ambition à long terme pour la population pyrénéenne (passage de 57 à 60 couples pour les prochaines 10 années) alors qu'ailleurs l'ambition est de doubler la population. Il reste en effet une forte potentialité d'accueil dans le massif pyrénéen, versant français, par exemple en Ariège, Aude, Pyrénées Orientales, même si la réceptivité sociale y est plus compliquée.

Enfin, le CNPN érige en **point de vigilance** particulière la situation du Gypaète barbu en Corse : en effet, ce noyau constitue le dernier reliquat de la population originelle, le seul noyau survivant de la métapopulation des îles méditerranéenne + Alpes. Mais il montre un déclin continu depuis plusieurs décennies avec une incapacité à se restaurer naturellement (population vieillissante, diminution du stock d'adultes reproducteurs, succès de reproduction très faible avec quasi-absence de renouvellement), assorti d'une diversité génétique très basse et une baisse de la ressource alimentaire (malgré la réintroduction du Cerf de Corse -malheureusement non faite dans la zone de présence du Gypaète ; et la protection du Mouflon de Corse).

La stratégie de conservation est passée aujourd'hui à la mesure ultime pour éviter le risque d'extinction, qui est basée sur les lâchers de poussins issus des élevages EEP.

Dans le même temps, d'importants moyens sont consacrés à l'action-phare qui vise à préserver le patrimoine génétique corse (par prélèvement d'œufs au nid pour incubation et élevage *ex situ* dans le réseau EEP) : or cela n'est toujours pas justifié par une expertise génétique malgré son affichage dans le précédent PNA, et les résultats publiés restent sur les études de Gautschi 2001 et Loercher 2014 qui n'ont pas mis en évidence de différence entre les spécimens insulaires et les autres oiseaux continentaux. Quelques exemples montrent même que ce type de mesure peut être contreproductif, avec déplétion génétique des populations fragmentées et incapacité au redécollage démographique.

Le CNPN insiste sur l'urgence qu'il y a, à statuer sur la pertinence de cette mesure de conservation.

Par ailleurs, il souligne l'importance d'entreprendre dès aujourd'hui, pour espérer un effet dans 10 ans, la restauration de meilleures conditions de ressource : pour cela une action volontaire plus importante serait à envisager en Corse (fiche action 4.3) en dépassant le stade « accompagner » pour passer au stade « développer » en lien avec les actions Natura 2000 prévues sur les sites en Corse.

En conclusion, le CNPN émet un avis favorable vis-à-vis de ce deuxième PNA en faveur du Gypaète barbu, en saluant sa qualité et son engagement exemplaires, moyennant un point de vigilance relatif au noyau sardo-corse, une ambition plus forte sur le massif pyrénéen et une mutualisation et action renforcée (inter PNA grands rapaces) sur les facteurs anthropiques de mortalité.

Le Président



Nyls de PRACONTAL